

LCB-FT – LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre les mécanismes du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et leur traduction dans le secteur de l'assurance
- Maîtriser le cadre juridique français applicable (Code monétaire et financier, Code des assurances, Code pénal) et identifier les autorités compétentes
- Déterminer son périmètre d'assujettissement et les obligations propres à chaque catégorie d'acteur (assureurs, mutuelles, institutions de prévoyance, intermédiaires IAS et IOBSP)
- Construire et faire vivre une classification des risques adaptée à son activité
- Mettre en œuvre les obligations de vigilance : identification du client, du bénéficiaire effectif et du bénéficiaire du contrat, connaissance de la relation d'affaires, vigilance constante
- Moduler le niveau de vigilance selon le risque : vigilance simplifiée, renforcée, complémentaire, traitement des personnes politiquement exposées
- Détecter une opération suspecte et rédiger une déclaration de soupçon exploitable par TRACFIN, dans le respect de la confidentialité
- Appliquer les mesures de gel des avoirs et les obligations de filtrage des sanctions financières ciblées
- Organiser le dispositif interne : déclarant et correspondant TRACFIN, procédures, formation, contrôle interne, conservation des données
- Mesurer le risque de sanction administrative, pénale et réputationnelle et en tirer les bonnes pratiques professionnelles

Public visé :

Intermédiaires en assurance (IAS), collaborateurs en cabinet, agents généraux, courtiers, conseillers clientèle, conseillers en gestion de patrimoine.

Prérequis :

Aucun. Des connaissances de base en assurance ou en gestion du risque sont un plus.

Durée :

15 heures



Modalité pédagogique :

Formation à distance (e-learning)

Méthodes pédagogiques :

Cours théoriques rédigés, quiz d'évaluation

Attestation :

Attestation de formation délivrée, conforme à l'obligation annuelle de formation continue des IAS

Conformité réglementaire :

Formation conforme à la Directive DDA (UE) 2016/97 et aux articles du Code des assurances relatifs aux IAS

Accessibilité :

Disponible 24h/24 sur tous supports (ordinateur, tablette, smartphone)

PROGRAMME DE FORMATION

Partie I – Introduction générale : comprendre le blanchiment et le financement du terrorisme

Partie II – Le cadre juridique français et les acteurs institutionnels

Partie III – Les personnes assujetties du secteur assurantiel et la classification des risques

Partie IV – Les obligations de vigilance : identification, bénéficiaire effectif et connaissance client

Partie V – La modulation des vigilances : simplifiée, renforcée, complémentaire

Partie VI – Les obligations déclaratives à TRACFIN

Partie VII – Le gel des avoirs et la lutte contre le financement du terrorisme

Partie VIII – Organisation interne, contrôle, sanctions et protection des données

Conclusion